DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'Evreux
Canton de Pacy-sur-Eure
Commune de
BOISSET LES PREVANCHES
27120

Arrêté
Sur la RD 67
Rue de Garennes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie,
Vu les travaux de création de réseaux télécom, sur la RD 67la Mare des Osiers, travaux réalisés par LORIOT Peggy demeurant à Dardilly (69134),
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation sur la RD 67,
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 1 er septembre 2023 et pour une durée calendaires de 15 jours, la circulation sera alternée par la mise en place de des feux tricolores.

ARTICLE 2 : il sera interdit de stationner aux véhicules légers et aux poids lourds.

ARTICLE 3 :

Ce présent arrêté sera transmis à :

- l'entreprise chargée des travaux
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie
- Monsieur le Président du conseil général de l'Eure

Boisset les Prévanches,
Le 14/08/2023.

Le Maire.

Geneviève CAROF.

MAIRIE DE BOISSET LES PREVANCHES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
27120